

CRITÈRES DE FINANCEMENT 2023

IDCC 1605

Entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation

Les barèmes et priorités de financement sont validés par votre branche professionnelle dans le cadre de la section paritaire professionnelle.

Découvrez les critères de financement par dispositifs applicables en 2023 :

- **Plan de développement des compétences – entreprises de moins de 50 salariés**
- **Bilan de compétences**
- **Accompagnement VAE**
- **Développement des compétences – entreprises de 50 salariés et plus**
- **Contrat d'apprentissage**
- **Contrat de professionnalisation**
- **Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)**
- **Tutorat et maître d'apprentissage**
- **Préparation opérationnelle à l'emploi**
- **Barèmes de remboursement**
- **Spécificités entreprises des DROM**

Vous êtes une entreprise implantée dans les Départements et Régions d'Outre-Mer ?

>> Vous relevez de l'Opco EP mais la convention collective n'étant pas applicable sur ces territoires, consultez les [critères interprofessionnels](#).

Important : ces critères peuvent évoluer en cours d'année.

Date de mise à jour : 25 mai 2023

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

Thème ou intitulé	Coût pédagogique (barème HT en €)	Frais annexes	Frais de salaires
Formations environnement et transition écologique : punaises de lit, certibiocide, etc ...	30 € / h	non	non

À noter :

- Limite de financement pour les formations individuelles de courte durée (*hors formations environnement et transition écologique*) :
 - 1 500 € pour les entreprises de moins de 11 salariés,
 - 3 000 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés

BILAN DE COMPÉTENCES

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

- Taux de prise en charge : maximum 30 €/h
- Durée : 24h

ACCOMPAGNEMENT VAE

Une action de VAE est prise en charge à la condition que le salarié engagé dans la démarche bénéficie d'un dispositif d'accompagnement.

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

- Selon les critères du plan de développement des compétences

En savoir plus sur la VAE

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Votre entreprise pourrait bénéficier d'un cofinancement externe pour soutenir l'emploi, le développement et le maintien des compétences vos salariés.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller de proximité.

[Consulter la page « Cofinancements »](#)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

Consulter le niveau de prise en charge sur le [site de France compétences](#)

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés : majoration à hauteur de 50 % de la prise en charge fixée par la branche, dans la limite d'un plafond de 4 000 euros.

Frais annexes

- Restauration : 3 € / repas
- Hébergement : 6 € / nuit
- 1^{er} équipement : dans la limite de 500 € et sur justificatif fourni par le CFA

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement d'Opco EP.

En savoir plus sur le contrat d'apprentissage

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Financement du contrat

Qualifications visées, thèmes et/ou intitulés de formation	Taux de prise en charge
Formations à visée RNCP, CQP, reconnaissance CCN « métier »	18,30 € HT de l'heure
Formations à visée RNCP, CQP, reconnaissance CCN « transversales »	9,15 € HT de l'heure
Contrat expérimental, formation « métier »	18,30 € HT de l'heure
Contrat expérimental, formation « transversale »	9,15 € HT de l'heure
Contrats renforcés (publics prioritaires), formation « métier »	18,30 € HT de l'heure
Contrats renforcés (publics prioritaires), formation « transversale »	9,15 € HT de l'heure

Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Décision de votre branche professionnelle

Entre 6 et 12 mois lorsque l'objectif vise l'acquisition d'une qualification « métier » (exemple : applicateur-hygiéniste).

Jusqu'à 24 mois pour les formations transversales conduisant à l'obtention de diplômes ou de titres inscrits au RNCP, notamment pour la formation des commerciaux.

Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat, sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Décision de votre branche professionnelle

Au-delà de 25 % de la durée du contrat, dans le cas de formations diplômantes.

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat de professionnalisation, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement d'Opco EP.

En savoir plus sur le contrat de professionnalisation

RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (PRO - A)

La mise en œuvre d'une Pro-A par votre entreprise est possible pour la préparation à l'obtention des certifications professionnelles inscrites dans votre accord de branche ainsi que du certificat CLÉA ou CLÉA numérique (socle de connaissances et de compétences)

Financement

30 € HT de l'heure dans la limite d'une enveloppe de 3000 €, comprenant les coûts pédagogiques, les frais de transport et d'hébergement ainsi que les rémunérations.

Durée de la Pro-A

Entre 6 et 12 mois, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Durée de la formation

Entre 15 % et 40 % de la durée totale du parcours, sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

À noter :

La durée minimale de la Pro-A et la durée minimale de la formation ne sont pas applicables aux actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (certificat CLÉA et CLÉA numérique) et de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Formation en dehors du temps de travail

Dans la limite de 30 heures par an et par salarié.

Liste des certifications professionnelles éligibles à la Pro-A

Libellé de la certification	Codes RNCP
CAP Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux	RNCP503
Titre professionnel Conducteur de transport routier de marchandises sur porteur	RNCP1884
Titre professionnel Canalisateur	RNCP35300
Titre Tuyauteur industriel	RNCP34612
Baccalauréat professionnel Gestion des pollutions et protection de l'environnement	RNCP14899
Baccalauréat professionnel Hygiène propreté stérilisation	RNCP14893
BTS Métiers des services à l'environnement	RNCP20692
BTS Gestion de la PME	RNCP32360
BTS Communication	RNCP7481
BTS Comptabilité et gestion	RNCP35521

Libellé de la certification	Codes RNCP
BTS Management commercial opérationnel	RNCP34031
BTS Négociation digitalisation de la relation client	RNCP34030
BTS Support à l'action managériale	RNCP34029
BTS Gestion des transports et logistique associée	RNCP35400
BTS Maintenance des systèmes de production	RNCP35338
DUT Spécialité qualité, logistique industrielle et organisation (QLIO)	RNCP20643
BTS Métiers de l'eau	RNCP35344
DUT Hygiène, sécurité, environnement (HSE)	RNCP2729
Licence professionnelle Mention qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	RNCP30098
Titre Responsable de la gestion des ressources humaines	RNCP36388
Titre Responsable marketing et communication	RNCP36609
Titre Responsable du développement commercial	RNCP36610
Titre Responsable qualité sécurité environnement	RNCP35433
Titre professionnel Ingénieur spécialisé eau et génie civil	RNCP17644
CAP Agent de propreté et d'hygiène	RNCP24655
CAP Montage en installations thermiques	RNCP30951
Titre Gestionnaire de l'administration des ventes	RNCP35663
Chargé du développement commercial	RNCP37075
Licence professionnelle Métiers du marketing opérationnel	RNCP30152
Titre Manager de la stratégie et de la performance commerciale	RNCP35894
CQP Technicien applicateur spécialisé dans la maîtrise des nuisibles	RNCP36313
BAC PRO - Logistique	RNCP1120
DUT - Gestion logistique et transport	RNCP2462

Socle de connaissances et de compétences	Code RS
Certificat CLéA	RS5080
Certificat CléA numérique	RS5616

En savoir plus sur la Pro-A

TUTORAT ET MAITRE D'APPRENTISSAGE

Financement

Dans la limite des fonds disponibles

	Durée de prise en charge	Taux de prise en charge
Formation tuteur	40 heures maximum	15 € HT de l'heure
Formation maître d'apprentissage	40 heures maximum	15 € HT de l'heure

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

| POE individuelle

[Consulter l'espace dédié à ce dispositif](#)

| POE collective

[Consulter l'espace dédié à ce dispositif](#)

BARÈMES DE REMBOURSEMENT

Barèmes de remboursement des frais annexes pour les stagiaires de la formation :

- Frais d'hôtel (Paris, DOM, étranger) : 85 €
- Frais d'hôtel (province) : 75 €
- Frais de repas : 19 €
- Indemnités kilométriques : 0,44 € / km